Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 22 (1924)

Heft: 6

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : procès-verbal de la XXe assemblée générale de la société suisse des géomètres, 17 mai 1924, à Lausanne

Autor: Mermoud, J. / Baumgartner, Th.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Société suisse des Géomètres.

Procès-verbal

de la XXe Assemblée générale de la Société suisse des Géomètres
17 mai 1924, à **Lausanne.**

M. le Président central Mermoud déclare la séance ouverte à 9 3/4 heures; le nombre des participants est de 62. Comme scrutateurs, sont nommés: *Albrecht*, Berne, et *Pavillon*, Lausanne, et comme traducteurs: *Panchaud* et *Hünerwadel.*

Le procès-verbal de la XIXe assemblée générale du 6 avril 1923, publié dans le numéro du journal de mai 1923, est adopté sans observation.

Il en est de même du compte-rendu administratif pour 1923, qui a paru en cahier séparé, dans le numéro de mars de cette année.

Un extrait du compte-rendu financier pour 1923, et le budget pour 1924, ont également été publiés en langue allemande dans le numéro de mars 1924. Sur la proposition des vérificateurs des comptes, le compte-rendu financier et le budget sont approuvés, avec remerciements au trésorier.

La cotisation pour 1924 est fixée à fr. 18.—, payable en *une seule fois.*

Des cours professionnels étaient de nouveau prévus à Zurich pour le printemps prochain; il semble donc indiqué de repousser quelque peu la date de la convocation de la prochaine assemblée générale.

Sur la proposition d'*Albrecht*, Berne, il est décidé à l'unanimité de fixer à *Berne*, en septembre 1925, la XXIe assemblée générale, pendant *l'Exposition nationale d'agriculture.* La section de Berne est chargée de l'organisation de cette assemblée.

Le secrétaire rapporte sur la pétition adressée par la Société suisse des Géomètres au Département fédéral d'économie publique, au sujet de la revision du chapitre 5 de la Loi fédérale concernant la protection à l'agriculture. La pétition a été transmise à la division de l'Agriculture et il nous a été assuré que nos propositions seraient étudiées avec bienveillance, lors de l'étude de la nouvelle loi. Le secrétaire rapporte également sur la solution donnée aux cas de soumissions au rabais. L'un des cas a été transmis à la section pour son solutionnement; les trois autres cas ont pu être liquidés à l'amiable, en partie toutefois,

grâce à une forte réduction des amendes conventionnelles infligées primitivement.

W. Keller, Alterswilen (Thurgovie), ne peut s'expliquer la réduction du montant des amendes que par le fait que le Comité central ne se trouve pas sur un terrain très solide, lorsqu'il fixe l'amende conventionnelle. Le rapporteur du Comité central réplique que jusqu'à présent dans les quelques cas où le délinquant n'a pas volu consentir à une solution amiable, le Tribunal a tranché en faveur de la Société. Le Comité central a plutôt la tendance de convaincre les sociétaires fautifs du caractère délictueux et blâmable des soumissions au rabais, plutôt que d'encaisser des sommes considérables.

Halter rapporte sur la réponse du Comité central à la demande du groupe des ingénieurs ruraux et topographes de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes, tendant à la réduction à *un an* en faveur des ingénieurs ruraux diplômés, de la durée du stage pratique imposé aux candidats géomètres.

Le Comité central a proposé à la commission fédérale d'examens, de ne pas donner suite à la pétition, et déclaré vouloir s'en tenir strictement aux deux années de stage pratique pour toutes les catégories de géomètres du Registre foncier.

Le Comité central a fait savoir au Comité du groupe, que sur le vœu de ce dernier, il consentirait volontiers à exposer oralement dans une conférence, les motifs à l'appui de la position qu'a prise la Société suisse des Géomètres. Dans sa réponse, le Comité du groupe a accepté le principe de la convocation d'une conférence, de telle sorte qu'à l'avenir, les questions intéressant les mensurations et la profession de géomètres, seront discutées dans des conférences communes.

Le secrétaire lit la décision du Comité central relative à la proposition de l'office fédéral du travail, cette décision conclut à abandonner le projet d'un contrat-type, et à ne pas accepter que l'adjudication soit lié au contrat général de travail par l'adjonction d'un article aux contrats de mensuration.

L'assemblée accepte, sans opposition, la résolution suivante:

« La Société suisse des Géomètres est d'accord avec l'établis-
« sement par les autorités fédérales, d'un contrat-type liant la
« corporation des géomètres dans le sens de l'article 324 du C. O.,
« mais pour autant que ce contrat-type concerne les géomètres

« diplômés; par contre, elle repousse la proposition de l'office « fédéral du travail, de lier l'adjudicataire au contrat général du « travail, par l'adjonction d'un article dans les contrats de men- « suration. »

Albrecht, Berne, propose que la Société suisse des Géomètres participe à la prochaine exposition nationale suisse d'agriculture, à Berne.

M. *Baltensperger*, inspecteur fédéral du cadastre, appuie cette proposition, car la Société centrale a un intérêt évident à ce que la mensuration cadastrale soit représentée à l'exposition. Il explique que, dans le cas où l'assemblée se déciderait en faveur de la participation, il représenterait les intérêts de la Société auprès du Comité de l'Exposition. M. le Président Mermoud accepte avec reconnaissance les propositions de M. l'Inspecteur fédéral du Cadastre, *Bertschmann*, Zurich, appuie également la proposition d'Albrecht, et l'assemblée vote, sans opposition, la participation de la Société suisse des Géomètres à l'Exposition nationale suisse d'agriculture, à Berne.

M. le Président Mermoud clôture ensuite l'assemblée, après avoir adressé ses remerciements aux organisateurs.

L'Isle/Kusnacht, le 17 mai 1924.

Le président central: *J. Mermoud.*
Le secrétaire: *Th. Baumgartner.*

Conférences professionnelles et assemblée de la Société suisse des Géomètres.

Ainsi que nous l'avons annoncé précédemment, les conférences professionnelles des géomètres vaudois ont eu lieu à *Lausanne* les jeudi 15 et vendredi 16 mai et l'assemblée des géomètres suisses le samedi 17 mai.

Voici le compte-rendu détaillé, mais succinct de ces manifestations:

Les Conférences: Celles-ci ont réussi au delà de toute attente et ont réuni en moyenne une centaine d'auditeurs.

Au nombre de 7, elles ont été toutes intéressantes, autant par les sujets traîtés que par le choix des conférenciers.

Elles ont débuté par une étude sur l'application pratique actuelle des améliorations foncières, traîtée par M. Albert Jaton,